



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission : 20-déc.-2023

Date de révision 20-déc.-2023

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Tide Professional PGP - A24
Identificateur de produit	20177277_PROF_NG
Type de produit	Produit fini - Professionnel
Utilisation recommandée	Des Services de Blanchisserie.
Fabricant	Procter & Gamble Professional 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202 Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5 1-800-332-7787
Courriel	pgsds.im@pg.com
Numéro d'appel d'urgence	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit..

Catégorie de danger

Toxicité aiguë - orale

Catégorie 4

Lésions oculaires

Catégorie 2B

Liquides inflammables

Catégorie 4

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux

Nocif en cas d'ingestion

Dangers physiques

Liquide combustible

Pictogrammes de danger



Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Réponse EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
En cas d'ingestion:
Rincer abondamment à l'eau.
Boire un ou deux verres d'eau
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO₂, poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée. Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	No. CAS	% en poids
Benzenesulfonic acid, mono-C10-16-alkyl derivs., compds. with ethanolamine/Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	Benzenesulfonic acid, mono-C10-16-alkyl derivs., compds. with ethanolamine/Benzene sulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	No	68910-32-7	40 - 45
C14-15 Pareth-7	C14-15 Pareth-7	No	68951-67-7	15 - 20
Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts/Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts	Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts/Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts	No	68585-47-7	10 - 15
C12-14 Pareth-n	Alcools en C10-16 éthoxylés	No	68002-97-1	5 - 10
Ethanol, 2-amino-, compds. with polyethylene glycol hydrogen sulfate C12-15-alkyl ethers (EO=2.5)/Ethanol, 2-amino-, compds. with polyethylene glycol hydrogen sulfate C12-15-branched and linear alkyl ethers (.beta.-branching/EO=2.5)	Ethanol, 2-amino-, compds. with polyethylene glycol hydrogen sulfate C12-15-alkyl ethers (EO=2.5)/Ethanol, 2-amino-, compds. with polyethylene glycol hydrogen sulfate C12-15-branched and linear alkyl ethers (.beta.-branching/EO=2.5)	No	162201-45-8	5 - 10
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	Ethanol (Denaturants Listed Separately)	No	64-17-5	5 - 10
Propylene Glycol	Propylene Glycol	No	57-55-6	1 - 5
Benzenesulfonic Acid, mono-C10-16-Alkyl Derivs.,	Benzenesulfonic Acid, mono-C10-16-Alkyl	No	68081-81-2	0.5 - 1.5

Sodium Sa	Derivs., Sodium Sa			
P.T.Bucinal	P.T.Bucinal	No	80-54-6	0.1 - 1.0
Total Protein (FNA Subtilisin)	Total Protein (FNA Subtilisin)	No	9014-01-1	0.1 - 1.0
Linalool	Linalool	No	78-70-6	0.1 - 1.0
2,2'-Iminodi(ethylamine)	2,2'-Iminodi(ethylamine)	No	111-40-0	0.1 - 1.0
alpha-Hexylcinnamic Aldehyde	alpha-Hexylcinnamic Aldehyde	No	101-86-0	0.1 - 1.0

Renseignements complémentaires Les concentrations réelles de substance se situent dans les plages indiquées. Les valeurs maximales ne représentent pas nécessairement les valeurs présentes dans la formule.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin si l'irritation évolue et persiste. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU** (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. **NE PAS** faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent. **EN CAS D'INGESTION** : appeler immédiatement un **CENTRE ANTIPOISON** ou un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Peut causer une irritation des yeux

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES

Moyens d'extinction appropriés En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO₂, poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction. Produit chimique. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Danger particulier Les vapeurs peuvent s'enflammer.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Dangers particuliers associés au produit chimique Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Conseils pour les services d'intervention d'urgence	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
Précautions relatives à l'environnement	Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau Ne pas rejeter le produit dans les étendues d'eau naturelles sans prétraitement ou dilution adéquate

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques/conditions d'entreposage	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Stocker à l'écart des autres matières.
Conditions d'entreposage	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à basse température ou à une température fraîche, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Produits incompatibles	Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
--	--

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques	Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages: S'assurer une ventilation adéquate
---------------------------	---

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

Sites de fabrication
Non pertinent

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Utilisez des lunettes de protection
Sites de fabrication
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)

Protection des mains

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Gants de protection
Sites de fabrication
Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC

Protection de la peau et du corps

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Porter un vêtement de protection approprié
Porter des gants de protection et des vêtements de protection

Protection respiratoire

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Mesures d'hygiène

Sites de fabrication
Se laver les mains soigneusement après manipulation
Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique
Aspect
Odeur
Seuil olfactif

Liquide
bleu liquide visqueux
Parfums
Aucun renseignement disponible

Propriété

pH

Valeurs

7.9

Remarques

Point de fusion / point de congélation

Aucun renseignement disponible

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition

100 °C / 212 °F

Point d'éclair

72 °C / 161.6 °F

vase clos. Le produit est une solution aqueuse contenant <=24% d'alcool et >=50% d'eau.

Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Densité relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité	Aucun renseignement disponible
Teneur en COV	.?%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Matières incompatibles	Aucun en particulier.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact avec la peau	Aucun effet connu.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion.
Contact avec les yeux	Irritant pour les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucun effet connu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu.
Danger par aspiration	Aucun effet connu.
Cancérogénicité	Aucun effet connu.

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid, mono-C10-16-alkyl derivs., compds. with ethanolamine/Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	68910-32-7	1089 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-
C14-15 Pareth-7	68951-67-7	2000 mg/kg (RAT)	5000 mg/kg (RAT)	-
Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts/Sulfuric acid, mono-C12-16-alkyl esters, sodium salts	68585-47-7	4010 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RAT)	-
C12-14 Pareth-n	68002-97-1	-	5001 mg/kg (RABBIT)	-
Ethanol, 2-amino-, compds. with polyethylene glycol hydrogen sulfate C12-15-alkyl ethers (EO=2.5)/Ethanol, 2-amino-, compds. with polyethylene glycol hydrogen sulfate C12-15-branched and linear alkyl ethers (.beta.-branching/EO=2.5)	162201-45-8	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	10470 mg/kg (RAT)	-	116.9 mg/L (RAT)
Propylene Glycol	57-55-6	22000 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	50 mg/L (RAT)
Benzenesulfonic Acid, mono-C10-16-Alkyl Derivs., Sodium Sa	68081-81-2	1.08 g/kg (RAT)	-	-
P.T.Bucinal	80-54-6	1390 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RAT)	21 mg/L (RAT)
Total Protein (FNA Subtilisin)	9014-01-1	= 3700 mg/kg (Rat)	-	-
Linalool	78-70-6	2790 mg/kg bodyweight (RAT)	5610 mg/kg (RABBIT)	21 mg/L (RAT)
2,2'-Iminodi(ethylamine)	111-40-0	1533 mg/kg (RAT)	1045 mg/kg (RABBIT)	1 mg/L (RAT)
alpha-Hexylcinnamic Aldehyde	101-86-0	3100 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	21 mg/l (rat)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**écotoxicité**

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Disposal methods**

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Codes Californie déchets dangereux³³¹
(non-ménage de réglage)**

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé
IMDG	Non réglementé
IATA	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit.

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Réglementations des Etats

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	X
Propylene Glycol	57-55-6	X

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Ethanol (Denaturants Listed Separately)	64-17-5	X
Propylene Glycol	57-55-6	X

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS

NFPA

Date d'émission : 20-déc.-2023

Date de révision 20-déc.-2023

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique